

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 novembre 2023

Présents : GOIZET Henri , BONNET Angèle , DUPIN André, GROS Corine, LACOSTE Frédéric, LOUBET Marie José ,VILLEMUR Daniel

- **Absents excusés :** FRICAUD Jean Luc (pouvoir à Corine GROS) DOMINGUEZ Jean José (pouvoir à VILLEMUR Daniel). FOURGEAUD Sébastien,
- Secrétaire de séance : DUPIN André

Lecture des délibérations du Conseil Municipal du 25 septembre 2023

Ordre du jour

DELIBERATIONS

1. Adoption du PV de la séance du 25 septembre 2023

Le Procès verbal de la séance du 25 septembre est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Déconsignation indemnités d'expropriation Mme GREZIS

A. Dupin fait le point de la procédure d'expropriation de la propriété Grezis relative au PPRT Antargaz. La procédure étant achevée , le règlement des indemnités peut intervenir.

Mr le Maire demande au Conseil de prononcer la déconsignation des fonds auprès de la Caisse des Dépôts et consignations. La déconsignation interviendra en faveur du compte CARPA de notre Avocat M° MALBERT, lequel donnera l'ordre à la CARPA de verser les fonds à Mme GREZIS.

Le règlement interviendra après et constat que le bien est libre d'occupation et remise des clés.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents

3 Amendes de Police

Mr le Maire donne la liste des travaux et aménagements de sécurité routiers qui peuvent bénéficier de subvention au titre des amendes de police.

En conséquence il propose l'inscription d'une demande d'un montant de 30 000 € HT de travaux et aménagements pour sécurité routière (stationnement sur trottoirs , chemin de mailhole).

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

4. Retrait de la Communauté des Communes du SICASMIR.

Par délibération du 28 septembre 2023 , la Communauté des Communes CGS a sollicité son retrait du SICASMIR au 1^{er} janvier 2024..

Le retrait a été accepté par le Comité Syndical du Sicasmir le 24 octobre 2023.

Reprises de certains services du Sicasmir par la Communauté CGS (Sad et Siad)

Les communes doivent se prononcer sur ce retrait dans un délai de 3 mois, soit jusqu'au 25 janvier 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, Le Conseil Municipal approuve le retrait de la CCCGS du Sicasmir ,à l'unanimité des membres présents

5.Modification des statuts du SICASMIR.

En conséquence de ce qui précède (alinéa 4), les statuts du Sicasmir doivent être modifiés et le Conseil approuve cette modification à l'unanimité des membres présents.

6. Prise de compétence par la Communauté des Communes Cagire Garonne Salat.

Mr le Maire expose le projet de la Communauté CCGS d'intégrer une compétence « construction-réhabilitation-gestion de la fourrière/refuge animal de Saint Gaudens »,

pour permettre d'accompagner la réhabilitation de cette fourrière animale et son extension répondant au bassin de vie du Comminges.

Les communes sont appelées à se prononcer sur ce projet et la modification statutaire qui en découle.

Après en avoir délibéré , le Conseil approuve le projet et la modification statutaire.

7.Zones d'accélération de production des énergies renouvelables.

Loi du 10 mars 2023.

Il s'agit d'abord de répertorier le zones susceptibles de recevoir les installations relatives à cette production d'énergie et d'en dresser la cartographie en tenant compte des installations déjà réalisées.

Le Conseil après en avoir délibéré donne son approbation pour que la Commune s'inscrive dans cette démarche et les procédures qui en découlent.